

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1881.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. SCAILQUIN.

I

Demande du sieur Antoine-Maurice GENDRON.

MESSIEURS,

Le sieur Gendron, commis-chef au Département des Travaux Publics, né à Laurent-sur-Gorre (France), le 1^{er} mai 1827, habite Saint-Gilles depuis 1874.

Les certificats administratifs attestent qu'il remplit ses fonctions à la satisfaction de ses chefs et que la naturalisation est indispensable à son avancement.

Il a rempli, vis-à-vis de son pays d'origine, ses obligations de milice et s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Il y a lieu d'accueillir sa demande.

Le Rapporteur,

SCAILQUIN.

Le Président,

E. VANDAM.

II

Demande du sieur Jules JULIEN.

MESSIEURS,

Le sieur Julien, employé provisoire à l'administration des chemins de fer de l'Etat, ne peut obtenir d'emploi définitif que s'il est naturalisé.

Né à Trèves, le 27 juillet 1850, il a quitté son pays avant l'âge de seize ans et réside en Belgique depuis 1874.

Ses antécédents sont des plus favorables ; il s'est marié en Belgique, et, sans avoir rempli toutes ses obligations en matière de milice, il produit des certificats d'où il conste qu'il est libéré vis-à-vis de son pays.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Nous estimons que sa demande doit être accueillie.

Le Rapporteur,

SCAILQUIN.

Le Président,

E. VANDAM.

III

Demande du sieur Pierre-Marie-Paul HELDENSTEIN.

MESSIEURS,

Le sieur Heldenstein, né à Luxembourg, le 24 octobre 1857, s'est engagé, en 1875, au 1^{er} régiment de chasseurs à pied, à été admis à l'école militaire et promu au grade de sous-lieutenant qu'il occupe à Menin, au 3^e régiment de chasseurs.

Il a satisfait aux lois de milice dans le grand-duché et s'engage à payer le droit d'enregistrement.

De l'avis de toutes les autorités, il est digne à tous égards de la faveur qu'il sollicite.

Il y a lieu de la lui accorder.

Le Rapporteur,

SCAILQUIN.

Le Président,

E. VANDAM.

IV

Demande du sieur Jean-Christophe ENDERLÉ.

MESSIEURS,

Le sieur Enderlé, né à Utrecht (Pays-Bas), le 4 octobre 1826, réside en Belgique depuis 1855 : Il est veuf d'une Belge et père de quatre enfants nés à Bruxelles ;

il dirige, en cette ville, l'école évangélique, et ses antécédents sont des plus honorables.

Il a satisfait aux lois de milice et prend l'engagement de payer le droit d'enregistrement, s'il y a lieu.

Le Rapporteur,

SCAILQUIN.

Le Président,

E. VANDAM.

V

Demande du sieur François-Auguste BOULNOIS.

MESSIEURS,

Le sieur Boulnois, né à Quessey (France), le 5 février 1827, habite notre pays depuis 1868 et dirige à Quévy une importante sucrerie.

Il a épousé une Belge, rempli ses obligations de milice dans son pays natal et pris l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement.

Ses antécédents sont à l'abri de tout reproche. Nous estimons que sa demande doit être reçue.

Le Rapporteur,

SCAILQUIN.

Le Président,

E. VANDAM.

VI

Demande du sieur Guillaume-Joseph COMPAGNION.

MESSIEURS,

Le sieur Compagnion, né à Provins (France), le 7 février 1824, réside depuis 1872 à Mouscron où il exerce le commerce de produits chimiques.

Ses antécédents sont des plus favorables.

Il a satisfait aux lois de milice et s'offre à payer le droit d'enregistrement, s'il y a lieu.

Le Rapporteur,

SCAILQUIN.

Le Président,

E. VANDAM.
